

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, tenue à huis clos, en visioconférence, le 22 avril 2021 à 15h30.

SONT PRÉSENTS : Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Raphaël Ciccariello, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Benoit Thibeault, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller et Christian Bélisle, conseiller.

EST ABSENTE : Céline Beauregard, mairesse

EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de madame la conseillère et mairesse Brigitte Chagnon, la séance extraordinaire est ouverte à 15h49

2021.04.81

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution - Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 22 avril 2021
4. Résolution– Acceptation de l'offre de l'entreprise Uniroc pour la correction du pavage du chemin de l'Aéroport et autorisation d'un paiement
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2021.04.82

RÉSOLUTION - CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

2021.04.83

RÉSOLUTION– ACCEPTATION DE L’OFFRE DE L’ENTREPRISE UNIROC POUR LA CORRECTION DU PAVAGE DU CHEMIN DE L’AÉROPORT ET AUTORISATION D’UN PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a octroyé par résolution 2020.05.80 le contrat de réfection du chemin de l’Aéroport à l’entreprise Uniroc Construction Inc. au montant de 398 179,24\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU’au final, avec les avenants acceptés par la Municipalité lors des travaux et les pénalités données à l’entreprise Uniroc lors des travaux, le montant totale de la facture est de 365 358.88\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est insatisfaite d’une partie des résultats de réfection faite par l’Entreprise Uniroc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît qu’une partie des travaux sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a consenti à effectuer un paiement partiel de 152 222.99\$ plus les taxes applicables par la résolution numéro 2020.11.210;

CONSIDÉRANT QUE l’entreprise Uniroc a proposé des travaux correctifs à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces correctifs sont basés sur les carottes prises le 24 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour les carottes n’ayant pas l’épaisseur requise moins la tolérance, donc 54 mm, soit celles identifiées dans le rapport de carottage: C-4 , C-5, C-6, C-8 et C-11, les travaux suivants sont proposés :

- Enlèvement du pavage sur la largeur de la voie (3.5 m) sur une longueur de 6.0 m
- Enlèvement de l’excédent de pierre afin de s’assurer d’une épaisseur de 60 mm pour le nouveau pavage, et préparation final.
- Pavage de la section en ESG-14 58H-34 60 mm
- Utilisation d’un scellant type Crafcoc au joint du pavage existant.

CONSIDÉRANT QUE suite à l’acceptation de l’offre de travaux correctifs de l’entreprise Uniroc, la Municipalité s’engage à verser le montant dû de la facture finale des travaux de réfection du chemin de l’Aéroport, moins une retenue de 40 000\$ jusqu’à la réalisation complète des correctifs;

CONSIDÉRANT QUE l’Entreprise Uniroc offre une garantie d’un an des travaux, et ce, à partir de la date des travaux de correction;

CONSIDÉRANT QUE l’Entreprise Uniroc s’engage à procéder aux travaux correctifs au maximum avant le 31 août 2021;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibault

Et résolu à l’unanimité

D’ACCEPTER l’offre de travaux correctifs de l’entreprise Uniroc tels que décrits ci-haut et l’autorisation d’un paiement de 173 135.89\$ plus les taxes applicables à l’Entreprise Uniroc.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte 02-130-00-340 en lien avec la subvention du MTQ pour la réfection du chemin de l’Aéroport.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 AVRIL 2021

2021.04.84 **RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 15h58.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

Brigitte Chagnon

LE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Caroline Dupuis